

HISTOIRE GÉOGRAPHIE

HG

2^{de}



Contenu
additionnel
sur la chaîne
YouTube®

@Leprof presente

Jean-Christophe
Deschamps



HISTOIRE

Thème introductif

LA PÉRIODISATION DE L'HISTOIRE

Introduction

L'histoire n'est pas un récit continu que l'on lirait de la première à la dernière page. Pour en dégager du sens, les historiens ont choisi de découper le temps en périodes. Ce découpage, qu'on appelle périodisation, facilite l'analyse, rend les événements plus lisibles et permet d'interroger les transformations profondes des sociétés humaines. Mais ce classement du temps en tranches n'est pas naturel. Il est le fruit de choix intellectuels, culturels et politiques, qui méritent d'être interrogés. Pourquoi découpe-t-on l'histoire ainsi ? Qui décide des bornes ? Peut-on penser le temps autrement ?

I. Qu'est-ce que la périodisation ?

La périodisation, c'est donc ce travail de découpe du temps historique. En France, on enseigne depuis le XIX^e siècle une division en quatre grandes périodes : l'Antiquité, le Moyen Âge, l'Époque moderne et l'Époque contemporaine, auxquelles on ajoute souvent la Préhistoire, qui précède l'invention de l'écriture. Chaque grande période est délimitée par une date-clé symbolique, choisie pour signifier une rupture. L'Antiquité débute avec l'apparition de l'écriture au IV^e millénaire avant notre ère, et se termine en 476 avec la chute de l'Empire romain d'Occident. Le Moyen Âge s'étend alors jusqu'en 1492, date de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. L'Époque moderne couvre les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, marqués par la Renaissance, les grandes découvertes, le développement de l'État et l'absolutisme. L'Époque contemporaine, enfin, commence en 1789 avec la Révolution française et se poursuit jusqu'à nos jours.

II. Une construction historique qui peut être remise en cause

Ce découpage est pratique, mais il n'est ni naturel ni universel. Il reflète une certaine vision du monde, profondément marquée par la culture occidentale. Il a été fixé dans les programmes scolaires dès 1863, bien avant l'enseignement de masse. Ce cadre, s'il est utile, n'est pas neutre : il privilégie certains événements, en efface d'autres, et impose une lecture linéaire du temps. Des historiens remettent en question cette périodisation traditionnelle. Jean-Philippe Genêt, spécialiste du Moyen Âge, interroge par exemple la validité même de cette notion, forgée par les humanistes pour désigner un « entre-deux » qu'ils méprisaient. La périodisation est donc un outil de lecture, mais aussi un objet de débat. Elle peut être révisée, discutée, repensée.

III. Peut-on découper le temps autrement ?

D'ailleurs, toutes les civilisations ne découpent pas le temps de la même manière. Dans la pensée grecque antique, le temps est décliniste : l'humanité est née avec les dieux, dans un âge d'or, mais chaque époque qui suit s'en éloigne, et le sort des hommes devient de plus en plus dur. Chez les Aztèques, le temps est cyclique : à la fin d'un cycle, tout recommence. Ils se situaient, au XV^e siècle, dans le cinquième cycle, celui du Cinquième Soleil. En Japon, le temps se découpe selon les ères impériales ou les lieux du pouvoir, comme la période Nara (710-794). Le monde musulman, lui, fait débiter son histoire en 622, à l'Hégire, quand le prophète Mahomet quitte La Mecque pour Médine : un événement à la fois historique et religieux. Même les astrophysiciens ont leur périodisation : selon eux, le temps commence au Big Bang, il y a 13,8 milliards d'années. Avec la relativité d'Einstein, ils nous rappellent que le temps n'est pas absolu : il peut s'accélérer ou ralentir selon la gravité. Il existe aussi des découpages plus fins du temps historique : certains historiens préfèrent raisonner par dynastie (ex. : les Valois de 1328 à 1589), par siècle, ou encore en utilisant des chrononymes, c'est-à-dire des noms donnés à des périodes particulières, comme l'entre-deux-guerres (1918-1939). Ces outils permettent une lecture plus précise des phénomènes historiques.

Conclusion

Ainsi, découper le temps est un acte intellectuel, un choix qui dit beaucoup de la manière dont une société regarde son passé. Comme l'a écrit Jacques Le Goff, les historiens « découpent le temps en tranches » pour mieux comprendre, sans jamais oublier que ces tranches ne sont ni naturelles, ni éternelles. Elles sont utiles, certes, mais toujours à interroger.



Le complément du Prof présente :
La Pierre du Soleil

Thème 1

**LE MONDE
MÉDITERRANÉEN :
EMPREINTES
DE L'ANTIQUITÉ
ET DU MOYEN ÂGE**

CHAPITRE 1

LA MÉDITERRANÉE ANTIQUE : LES EMPREINTES GRECQUES ET ROMAINES

ATHÈNES AUX V^e ET IV^e SIÈCLES AV. J.-C.

Introduction

Depuis Le VIII^e siècle avant J.-C., la civilisation grecque s'est étendue par la colonisation tout autour de la mer Méditerranée et de la mer Noire. Le monde grec est uni par sa langue, par une histoire commune racontée dans les poèmes homériques de l'Iliade et l'Odyssée, par une religion polythéiste, tant il est difficile dans le monde grec de séparer le temporel du spirituel. En revanche, sur le plan politique, il est morcelé en cités-États ou polis, établies selon le même modèle territorial avec une asty, une ville proprement dite où se trouvent les principales institutions et dont les limites sont fortifiées et une chôra, une campagne. Chacune avait sa propre organisation politique. Certaines cités étaient dites oligarchiques, le pouvoir étant détenu par les plus riches familles, d'autres tyranniques, contrôlées alors par un homme qui concentrait tous les pouvoirs.

Mais une cité, au V^e siècle av. J.-C., plus étendue, Athènes, se distingue en devenant le berceau d'une nouvelle forme de gouvernement que l'on appelle la démocratie. Plonger dans son passé, c'est montrer comment son empreinte est toujours importante aujourd'hui dans la culture européenne et comment elle demeure fondatrice pour de nombreux principes politiques.

I. La mise en place du modèle démocratique athénien

Au V^e siècle av. J.-C., Athènes est une cité de 300 000 habitants, dont le territoire s'étend sur l'Attique. Sa campagne est vaste et elle dispose en outre de ressources économiques non négligeables au premier rang desquelles les mines d'argent du Laurion. Son port, le Pirée, est déjà un carrefour commercial d'importance.

Dédiée à la déesse Athéna, cette cité grecque se distingue au V^e siècle av. J.-C., en devenant une démocratie, un modèle politique tout à fait spécifique, dont les origines sont plus lointaines. Déjà, au début du VI^e siècle av. J.-C., Solon, législateur athénien, donne plus de poids aux catégories sociales populaires, avec l'abolition de l'esclavage pour dettes. Il répartit les citoyens en quatre classes censitaires, selon leur niveau de richesse, la quatrième classe, celle des plus pauvres, étant exemptée d'impôts. Parallèlement à cela, il met en place un tribunal populaire, l'Héliée, qui limite l'arbitraire. Mais la nouvelle constitution de Solon ne convainc pas et il faut attendre la fin du VI^e siècle avant notre ère pour qu'Athènes sorte réellement de la tyrannie.

En 507 av. J.-C., avec Clisthène, Athènes se dirige vers le modèle démocratique. Non seulement l'Attique est unifiée mais elle est réorganisée en plus de 130 circonscriptions territoriales, les *dèmes*, qui permettent l'isonomie, c'est-à-dire l'égalité politique entre les citoyens. Ces derniers sont regroupés en dix tribus dont la composition sociale hétérogène facilite l'intégration. Les institutions évoluent aussi : l'Ecclésiā, l'Assemblée, est élargie à tous les citoyens masculins de plus de 18 ans et un conseil de 500 membres tirés au sort se déploie, la Boulē.

Le danger perse donne aussi une autre dimension politique à la cité grecque d'Athènes. Par deux fois, la cité repousse ses agresseurs lors des guerres médiques, d'abord à Marathon en 490 av. J.-C., aidée par les Platéens, puis en 480 av. J.-C., lors de la bataille navale de Salamine, victoire qui intervient après le sac de la ville d'Athènes que les Grecs n'ont pu éviter. La bataille de Salamine est pour les Perses un cuisant échec où ils perdent l'essentiel de leur flotte et Athènes s'affirme alors comme une puissance militaire de premier plan et un rempart contre de possibles agresseurs.

II. Périclès et la démocratie

Le V^e siècle d'Athènes devient l'âge d'or de la cité. Certains historiens ont pu appeler excessivement ce siècle, le siècle de Périclès, tant ce personnage historique a marqué les esprits contemporains d'alors. Périclès est un jeune homme plutôt timide dont le caractère s'affirme après sa prise de pouvoir en – 461. Élu plus de 15 fois stratège, c'est-à-dire magistrat militaire de la cité, Il jouera un grand rôle à Athènes jusqu'à ce qu'il meurt de la peste en – 429. Durant son existence, la démocratie se déploie et s'améliore. Elle s'appuie sur des principes fondateurs qui visent à limiter le retour de la tyrannie. Le pouvoir est collégial et les magistrats sont tirés au sort. Le temps d'exercice du pouvoir est souvent limité à un an et non renouvelable. De même, une procédure d'exception existe pour éviter qu'un homme ne prenne trop d'importance avec l'ostracisme. L'Ecclésiā peut voter l'exclusion d'un citoyen de la cité, condamné alors à l'exil. En – 471, Thémistocle, le constructeur des longs murs qui relient la ville au port, en vivra l'amère expérience, après avoir été accusé de vivre de manière dispendieuse.

Tous les citoyens participent à cette démocratie. La souveraineté leur appartient. En 451 av. J.-C., Périclès fixe les conditions d'accès à la citoyenneté : seuls les hommes nés de père citoyen et de mère de fille de citoyen peuvent être citoyens mais il faut qu'ils aient effectué leur éphébie, leur service militaire entre 18 et 20 ans. Même les hommes pauvres peuvent participer aux travaux et aux votes de l'ecclésiā sur la colline de la Pnyx. C'est dans cette optique que le magistrat crée le *misthos*, indemnité financière journalière destinée aux plus pauvres afin de leur permettre d'occuper des fonctions publiques. Les citoyens athéniens sont 40 000. Ils disposent de droits importants comme de pouvoir voter des lois à l'Ecclésiā ou de participer à la vie politique en devenant magistrat. Ils ont également une meilleure protection juridique et ils peuvent posséder des terres, qu'ils doivent cultiver pour assurer l'indépendance économique de la cité. Ils peuvent aussi transmettre leurs terres à leur famille. Mais ces droits s'accompagnent d'obligations comme la participation

à l'effort militaire en fonction de ses moyens, les plus riches étant cavaliers alors que les plus pauvres combattent sur des trières en tant que thètes. Entre les deux, se trouvent les hoplites, fantassins lourdement armés. Mais tous restent citoyens-soldats. Leurs devoirs sont aussi religieux comme par exemple en matière de liturgie ou encore politiques.

Pour faire rayonner Athènes au ^v^e siècle av. J.-C., Périclès s'appuie aussi sur la symmachie issue des guerres médiques. Il s'agit d'une alliance militaire plus connue sous le nom de ligue de Délos qui a été fondée en – 477. Les cités qui font partie de l'alliance doivent verser le phoros, un tribut qui permet de financer l'effort de guerre. Le trésor de la ligue est alors situé à Délos, dans le sanctuaire d'Apollon. Durant l'exercice de son pouvoir, en – 454, Périclès fait transférer cet argent à Athènes, ce qui lui permet de lancer un large programme de constructions sur l'Acropole, la ville haute, sanctuaire dédié à la déesse Athéna. Il permet la construction du Parthénon et des Propylées en s'appuyant sur des architectes comme Ictinos et Callicratès ou encore des sculpteurs comme Phidias qui réalisera la statue d'Athéna Parthénos ou encore la célèbre frise des Panathénées. Celle-ci représente la grande procession religieuse en l'honneur d'Athéna, à laquelle l'ensemble du corps civique mais aussi tout le reste de la population participe.

L'apogée d'Athènes se remarque aussi dans tous les domaines de la pensée, des arts et de la culture. Lors des grandes fêtes consacrées au dieu Dionysos, le théâtre prend un essor aussi bien dans la tragédie avec Sophocle que dans la comédie avec Aristophane. Dans le domaine des idées, la culture grecque rayonne avec la philosophie de Socrate. Les premiers historiens apparaissent avec Hérodote pour les guerres médiques ou Thucydide pour la guerre du Péloponnèse. Des écoles de pensée comme celle des sophistes, mettent l'accent sur l'art de la rhétorique pour débattre et sur l'éducation.

III. Les critiques du régime et la fin de la démocratie

À l'intérieur comme à l'extérieur de la cité, les critiques envers la démocratie et le modèle athénien sont souvent virulentes et elles servent les intérêts de groupes spécifiques comme de cités grecques envieuses de prendre la place d'Athènes.

Au sein de la cité, la démocratie n'est pas parfaite. Elle reste limitée. Sur 240 000 habitants, seulement 40 000 sont citoyens, soit pas plus de 17 % de la population totale. Sont exclus de la citoyenneté grecque, les femmes (même si les femmes de citoyens peuvent avoir des fonctions religieuses), les métèques, c'est-à-dire les étrangers grecs habitant à Athènes, et, les esclaves, propriétés des particuliers. Même si le *misthos* est une aide précieuse pour les plus démunis, les citoyens les plus riches peuvent participer plus facilement à la gestion de la cité. Les partisans de l'oligarchie existent aussi et n'hésitent pas à critiquer le régime démocratique en accusant les magistrats d'être démagogues, en travestissant la réalité et en prenant des mesures pour flatter le peuple. Au ^{iv}^e siècle av. J.-C., des philosophes comme Platon, rejettent l'idée que les plus hautes charges puissent être remplies par les citoyens les plus pauvres car ils estiment que le manque de lucidité dans le petit peuple ne permet pas de gérer la cité avec sagesse.

Dans le monde grec, la ligue de Délos évolue. D'alliance militaire, elle devient un instrument de maîtrise sur les autres cités et Athènes, une thalassocratie, en dominant un large empire maritime. Parmi les cités grecques de l'alliance, certaines n'acceptent pas les conditions imposées d'autant qu'elles se durcissent. C'est ainsi qu'Athènes facilite chez ses cités alliées l'installation de garnisons grecques mais aussi la mise de place de clérouques, des territoires confisqués au profit des citoyens pauvres d'Athènes et qui peuvent s'y établir. Certaines polis ne tardent pas à se rebeller contre la domination athénienne comme Thasos en – 465, Chalcis en – 446 ou encore Samos en – 440.

Les tensions s'accroissent dans le monde grec. Les cités du Péloponnèse menées par Sparte déclarent alors la guerre à Athènes lors de la guerre du Péloponnèse qui se déroule de 431 av. J.-C. à 404 av. J.-C. Défaite, la cité athénienne perd son empire mais en même temps son déclin n'est pas sans effet sur sa démocratie. Des partisans de l'oligarchie en profitent pour reprendre le pouvoir en – 411 puis en – 404 av J.-C. mais les heurts entraînent le rétablissement de la démocratie.

Au IV^e siècle av. J.-C., la cité grecque est en crise et les tensions entre cités grecques permettent à l'un de ses voisins d'émerger et de s'imposer. En 338 avant J.-C., lors de la bataille de Chéronée, Philippe II de Macédoine bat les cités grecques et après 322 av. J.-C., Athènes est occupée et un système oligarchique lui est imposé par les Macédoniens. La démocratie a vécu.

Conclusion

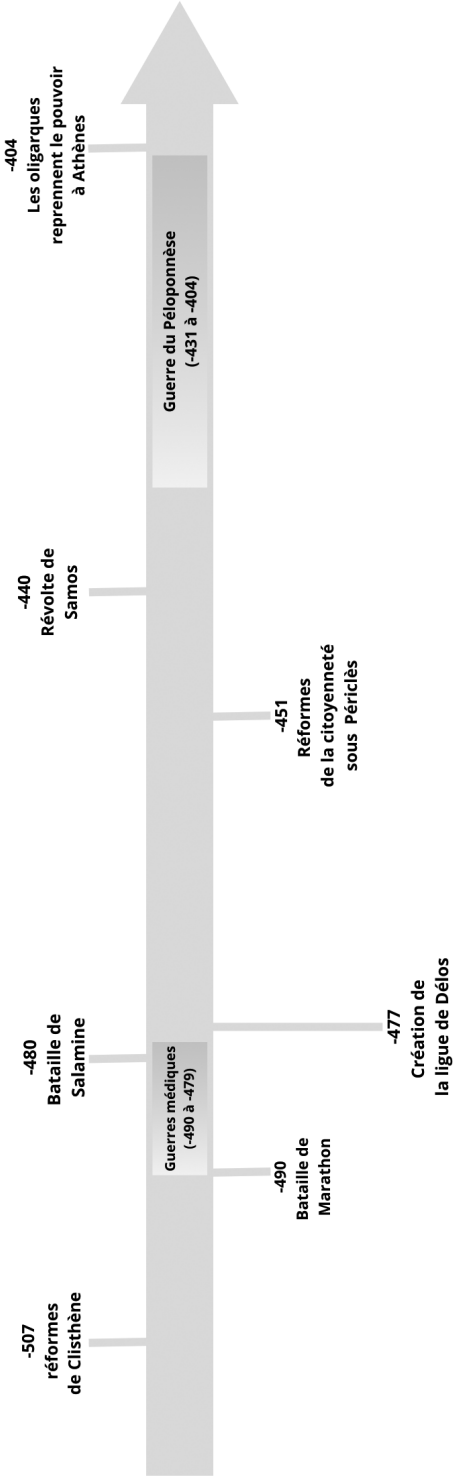
La cité d'Athènes du V^e siècle av. J.-C. marque encore de son empreinte la culture européenne et occidentale, par son modèle politique unique, la démocratie, qui affirme l'acceptation de la majorité pour toute décision mais aussi par son rayonnement culturel qui influence encore aujourd'hui la pensée, les arts et les sciences.



Vocabulaire spécifique abordé pendant le cours

- **Démocratie** : Du grec démos « le peuple » et kratos « le pouvoir », c'est une forme de gouvernement où la souveraineté appartient au peuple.
- **Tyrannie** : Régime politique antique où tous les pouvoirs étaient détenus dans les mains d'un seul homme.
- **Oligarchie** : Régime politique antique où les plus riches familles détiennent le pouvoir.
- **Polis** : C'est le nom de la cité-État antique. Son territoire comprend une campagne et une ville.
- **Citoyenneté** : Fait de pouvoir participer aux affaires de la cité par son statut et qui impose droits et devoirs.
- **Dème** : Plus petite unité territoriale de la cité d'Athènes après les réformes de Clisthène.
- **Ecclésia** : Assemblée des citoyens à Athènes qui se réunit quatre fois par mois et qui vote les lois, la paix, la guerre. C'est aussi le lieu où sont tirés au sort les différents magistrats et membres d'autres institutions.
- **Héliée** : Tribunal populaire de 6 000 membres chargé de rendre la justice.
- **Boulè** : Conseil de 500 membres chargé d'élaborer les lois et qui contrôle les magistrats.
- **Magistrat** : Citoyen qui détient une fonction de commandement. Il est le plus souvent tiré au sort.
- **Ostracisme** : Procédure à l'issue de laquelle un citoyen athénien pouvait être exclu de la cité pour mauvaise conduite.
- **Misthos** : Indemnité journalière qui permet aux plus pauvres de participer aux affaires de la cité.
- **Ligue de Délos** : Alliance militaire conclue après les guerres médiques et qui lie des cités grecques d'Europe et d'Asie mineure autour d'Athènes.
- **Symmachie** : Alliance militaire entre cités grecques durant l'Antiquité.
- **Thalassocratie** : Cité-État dont la puissance passe avant tout par la domination des mers.
- **Clérouquie** : Installation de citoyens grecs souvent les plus pauvres hors de leur cité d'origine à qui l'on attribue des lots de terre.
- **Thètes** : Citoyens-soldats les plus pauvres combattant à bord des trières grecques.
- **Hoplites** : Citoyens-soldats fantassins lourdement armés.

Repères





Bibliographie complémentaire

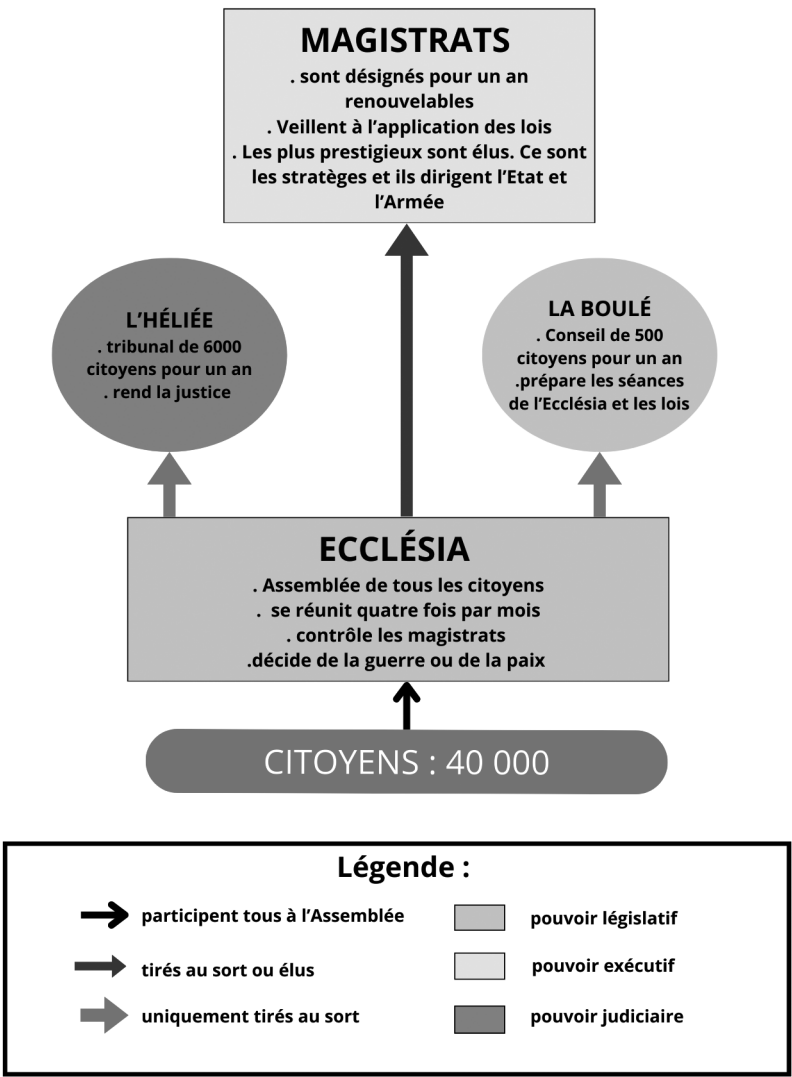
- Anne JACQUEMIN, *La Grèce classique, 510-336 av. J.-C.*, Paris, Ellipses, 2002
- Edmond LEVY, *La Grèce au V^e siècle, de Clisthène à Socrate, Nouvelle Histoire de l'Antiquité*, Éditions du Seuil, Points Histoire, 1995
- Vincent AZOULAY, *Périclès, la démocratie athénienne à l'épreuve du grand homme*, Paris, Armand Colin, 2015
- Claude MOSSÉ, *Le citoyen dans la Grèce antique*, Paris, Nathan, 1993



Le complément du Prof présente :
Athènes au V^e siècle av. J.-C.

Méthode et exercice : savoir lire un organigramme

Les institutions athéniennes au V^e siècle av. J.-C.



Méthode

Un organigramme est un schéma explicatif qui permet de comprendre un système. Il est surtout utilisé en histoire pour représenter l'organisation institutionnelle d'un régime politique.

Il est composé de cartouches, de bulles qui sont reliés les uns aux autres par des flèches. Les cartouches et les bulles sont la plupart du temps colorés, ce qui permet d'ajouter des informations précieuses.

Pour la compréhension de l'organigramme, il faut regarder avec attention le sens des flèches mais aussi la légende qui l'accompagne. Le titre est lui aussi à lire car il indique le sens général du document et il permet de comprendre dans son ensemble le phénomène étudié.

Pour l'expliquer, il est nécessaire de définir les notions abordées et de faire ressortir les informations essentielles, y compris celles qui sont parfois implicites.

Exercice sur l'organigramme

- 1) De quel régime politique traite l'organigramme ?
- 2) Quelle institution rassemble tous les citoyens ? Citez l'un de ses rôles.
- 3) Quels personnages détiennent le pouvoir exécutif ? Pourquoi peut-on affirmer qu'il est de nature exécutive ?
- 4) Quels sont les éléments qui permettent d'avancer que les institutions athéniennes sont démocratiques ? (2-3 lignes)
- 5) Comment sont limités les différents pouvoirs et comment est favorisée la participation de tous ? (2-3 lignes)
- 6) D'après vos connaissances, expliquez en quoi ce document ne montre pas les limites de la démocratie athénienne.

Exercice : justifier des choix

Questions

- 1) La thalassocratie athénienne sert-elle la démocratie ? (3 lignes)
- 2) Comment les guerres médiques renforcent le pouvoir d'Athènes ? (3 lignes)
- 3) En quoi les institutions athéniennes limitent la prise de pouvoir personnel ? (3 lignes)
- 4) Pourquoi peut-on dire qu'il existe des différences entre citoyens quant à la participation de la cité ? (2 lignes)
- 5) Pourquoi peut-on avancer l'idée que les conditions d'accès à la citoyenneté athénienne sont strictes ? (2 lignes)
- 6) Comment la ligue de Délos a évolué au V^e siècle av. J.-C. ?
- 7) En quoi la culture athénienne au V^e siècle av. J.-C. fait rayonner la cité-État d'Athènes ? (3 lignes)

Entraînement à l'étude de documents

Sujet

Après avoir présenté ce document et l'avoir placé dans son contexte, vous montrerez ce qu'il nous permet de comprendre de la démocratie athénienne tout en montrant en même temps ses limites.

« Notre constitution politique n'a rien à envier aux lois qui régissent nos voisins ; loin d'imiter les autres, nous donnons un exemple à suivre. Du fait que l'État, chez nous, est administré dans l'intérêt de la masse et non d'une minorité, notre régime a pris le nom de démocratie. En ce qui concerne les différends particuliers, l'égalité est assurée par tous par les lois ; mais en ce qui concerne la participation à la vie publique, chacun obtient la considération en raison de son mérite, et la classe à laquelle il appartient importe moins que sa valeur personnelle ; enfin nul n'est gêné par la pauvreté ni par l'obscurité de sa condition sociale, s'il peut rendre des services à la cité. La liberté est notre règle dans le gouvernement de la république et dans nos relations quotidiennes, la suspicion n'a aucune place (...) Une crainte salutaire nous retient de transgresser les lois de la république ; nous obéissons aux magistrats et aux lois, et, parmi celles-ci, surtout à celles qui assurent la défense des opprimés et qui, tout en n'étant pas codifiées, infligent à celui qui les viole un mépris universel. »

Thucydide, *Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, II, 36-43,
v^e siècle av. J.-C.

L'EMPIRE ROMAIN, UNITÉ ET DIVERSITÉ

Depuis la date de sa fondation selon la tradition en – 753, Rome a su s'imposer peu à peu autour de la Méditerranée. Elle a d'abord étendu son influence sur toute la péninsule italienne puis autour du pourtour méditerranéen, après sa victoire sur Carthage à la fin des guerres puniques. En 31 av. J.-C., quand Octave prend le pouvoir, suite à sa victoire sur Marc-Antoine à Actium, la République romaine vit ses derniers moments. Pourtant les conquêtes font que désormais, de la Lusitanie à la Syrie, de la Belgique à la Cyrénaïque, la présence romaine s'impose à des peuples aux héritages culturels et variés.

Comment l'Empire romain nouvellement constitué parvient-t-il à consolider peu à peu ses acquis sans mettre à mal l'unité de l'Empire ? La mise en place du principat est un élément de réponses parmi d'autres, tout comme l'intégration des différentes composantes de l'Empire ou encore le passage si délicat de la religion polythéiste au christianisme au III^e siècle.

I. Auguste et l'instauration du principat

A. Octave devient Auguste

À la fin des guerres civiles de la République, Octave s'impose. Il est le petit neveu mais aussi le fils adoptif de César et il parvient alors à rétablir la paix et en façade, à préserver la République qui sort très affaiblie des guerres civiles. Fort de ses triomphes, Octave répond aux aspirations de Rome. Intelligent et habile, il affirme son pouvoir personnel en tenant en respect les sénateurs et en les associant mais aussi en n'oubliant pas que les Romains vouent une haine au régime monarchique. Sa stratégie est empirique et progressive. En 27 av. J.-C., le Sénat romain le conforte dans ce choix en le désignant Auguste, surnom qui lui confère une autorité religieuse et sacrée mais aussi qui le distingue de tous en étant « le plus illustre ».

B. Une République de façade, en réalité la mise en place du principat

Prudent, Octave laisse le fonctionnement des institutions intact. Le Sénat romain, clé de voûte du régime républicain se réunit et les magistratures ne sont pas abolies. Mais en même temps, bénéficiant de l'appui de ces institutions tout en les contrôlant davantage, il concentre peu à peu des pouvoirs de plus en plus conséquents. En 27 av. J.-C., le principat est instauré et Auguste devient princeps-senatus, le premier membre par préséance du

Sénat romain mais il demande aux sénateurs de perdre certains pouvoirs. Il contrôle la composition du Sénat et limite leur nombre tout en les honorant de nouvelles fonctions. En 23 av. J.-C., on lui confère la puissance tribunicienne ce qui lui permet d'avoir un droit de veto sur les avis des sénateurs et des magistrats. Il reçoit la puissance consulaire à vie et on l'honore de titres prestigieux comme grand pontife (chef de la religion romaine) ou encore père de la patrie.

C. Une réorganisation de l'Empire

Fort de ses soutiens et de ses pouvoirs, Auguste réorganise les provinces et assure la pax romana en s'appuyant sur ses pouvoirs unificateurs tout comme sur son image. D'un côté, il s'arroge le contrôle de provinces dites « impériales » moins pacifiées et confiées à des gouverneurs militaires et il laisse les sénateurs gérer les provinces dites « sénatoriales », celles plus anciennes et moins périphériques. D'un autre côté, il se construit une dynastie tout en facilitant le développement d'un culte impérial autour de sa personne et de sa famille, notamment en Orient où le terrain religieux est propice. Des temples pour l'honorer sont construits de son vivant. On associe le culte de l'empereur à celui de Roma.

II. La romanisation à l'épreuve du temps

A. À la mort d'Auguste, une succession assurée

La succession d'Auguste se déroule sans encombre. C'est Tibère, gendre de l'empereur qui prend le pouvoir. Associé à Auguste depuis le 4 après Jésus-Christ, Tibère a acquis une vraie légitimité auprès des légions et du sénat en commandant notamment en Thrace ou en Macédoine. Son accession au pouvoir est facilitée par le serment de fidélité des principaux acteurs politiques ainsi que par une grande cérémonie en l'honneur d'Auguste, la consecratio, qui fait de ce dernier un dieu, dont le testament ouvert par le Sénat indique comme héritier Tibère. Cette stabilité doit aussi se répercuter au sein de l'empire et les villes en sont les vectrices.

B. Les villes au cœur de la romanisation

Les cités romaines sont en effet un relais essentiel à l'Empire pour asseoir la pax romana. Les empereurs s'appuient sur leurs notables, les élites urbaines, qui adoptent alors le mode de vie romain, utilisent le latin et sont en retour promues citoyens romains avant tous les autres habitants. De nouvelles villes comme Timgad en Afrique du Nord en 100 ap. J.-C. apparaissent. Elles sont fondées sur le modèle de l'Urbs. Elles ont un plan ordonné autour de deux axes principaux le cardo (nord-sud) et le decumanus (ouest-est). Elles se dotent de bâtiments inspirés de Rome comme les amphithéâtres ou encore les thermes. La monnaie romaine scelle de plus en plus les conditions de l'échange au sein de ces

cités. C'est ainsi que la romanisation est plus limitée dans les régions moins urbanisées comme celles situées à l'est de l'Empire ou encore celles de l'Orient marquées par une persistance de l'usage de la langue grecque et de l'hellénisme.

C. L'assimilation religieuse

Sur le plan religieux, le principe de base est l'assimilatio. Les dieux locaux sont associés à ceux du panthéon romain. L'adaptation des cadres passe par le syncrétisme religieux. C'est ainsi qu'en Gaule le dieu Teutatès est assimilé à Mars. En retour, Rome accepte l'entrée de nouveaux dieux dans son panthéon. C'est le cas de Mithra, divinité indo-iranienne ou d'Isis, déesse égyptienne.

D. Une citoyenneté élargie

L'assimilation politique se fait quant à elle de manière progressive. L'octroi de la citoyenneté en est un des éléments majeurs. Au début de l'Empire romain, les habitants sont classés selon trois catégories : les pérégrins, étrangers romains mais bénéficiant d'une citoyenneté locale ; les citoyens latins qui ont les mêmes droits civils que les romains mais pas les mêmes droits politiques et enfin les citoyens romains. En l'an 48, une première étape est franchie avec l'empereur Claude qui accorde aux notables de l'ancienne Gaule chevelue le droit de cité et l'accès aux magistratures romaines. Mais la plus importante de toutes est celle de l'Édit de Caracalla en 212 ap. J.-C. qui accorde à tous les habitants libres de l'Empire la citoyenneté romaine. Ces grandes avancées n'empêchent pas les résistances mais aussi le fait que l'Empire romain soit un territoire vaste très difficile à gouverner.

III. Constantin et la réorganisation de l'empire : le défi politique et religieux

A. La crise du III^e siècle

Dès le III^e siècle, l'Empire romain est confronté à des difficultés majeures. À l'intérieur, des crises de natures diverses menacent l'unité de l'Empire : l'instabilité politique entraîne une désorganisation dans les approvisionnements et le commerce. À l'extérieur, les tribus germaniques fragilisent l'Empire romain par de multiples invasions en traversant le limes et en rendant les provinces frontalières plus vulnérables. La tétrarchie, système politique qui associe quatre empereurs tente de mettre un terme aux désordres mais sa succession relance les conflits internes.

B. Un empire trop vaste, la réponse de Constantin

Ce n'est qu'en 324 quand Constantin élimine son dernier rival Licinius, que l'Empire romain retrouve la paix. Le nouvel empereur réorganise l'armée, la monnaie, l'administration et il prend en compte les menaces extérieures en fondant Constantinople, la « nouvelle Rome » pour contrôler plus efficacement les frontières menacées par les peuples des Balkans et les Perses sassanides. Il pacifie également les relations avec les chrétiens.

C. Le christianisme dans l'Empire

Le christianisme a, au début de notre ère, un statut à part dans l'Empire romain car c'est une religion monothéiste et de surcroît réfractaire au culte impérial. Par volonté impériale, ils sont donc très souvent persécutés et toujours interdits de culte. Beaucoup de chrétiens deviennent des martyrs comme Blandine à Lyon. Mais la religion chrétienne progresse cependant. Au IV^e siècle, Constantin établit un réel virage. Pensant avoir vu un signe chrétien dans le ciel la veille de sa victoire sur Maxence lors de la bataille du Pont Milvius en 312, Constantin aurait effectué un changement radical selon les auteurs chrétiens. En réalité, la conversion de Constantin a été plus progressive et plus opportuniste, comptant sur le soutien des chrétiens pour asseoir son pouvoir. Avec l'Édit de Milan en 313, Les chrétiens sont désormais tolérés et peuvent pratiquer librement leur culte. En 325, lors du concile de Nicée, Constantin préside même le premier concile associant toutes les églises chrétiennes qui fixe le credo et les dogmes de l'Église. En 392, une nouvelle étape est franchie quand le christianisme est proclamé religion officielle de l'Empire romain sous Théodose.

D. Le déclin de l'Empire romain

Au IV^e siècle, les difficultés s'accumulent cependant et le contrôle de l'Empire romain devient de plus en plus chimérique. En 395 à la mort de l'empereur Théodose, l'Empire romain est divisé en deux parties : la partie occidentale avec Rome, la partie orientale avec Constantinople. Mais cette réorganisation ne suffit pas. En 476, Rome tombe aux mains des Hérules avec à leur tête Odoacre. Le dernier empereur d'Occident Romulus Augustule est déposé. Subsiste alors de l'ancien Empire romain la pars orientalis, l'Empire romain d'Orient.

Conclusion

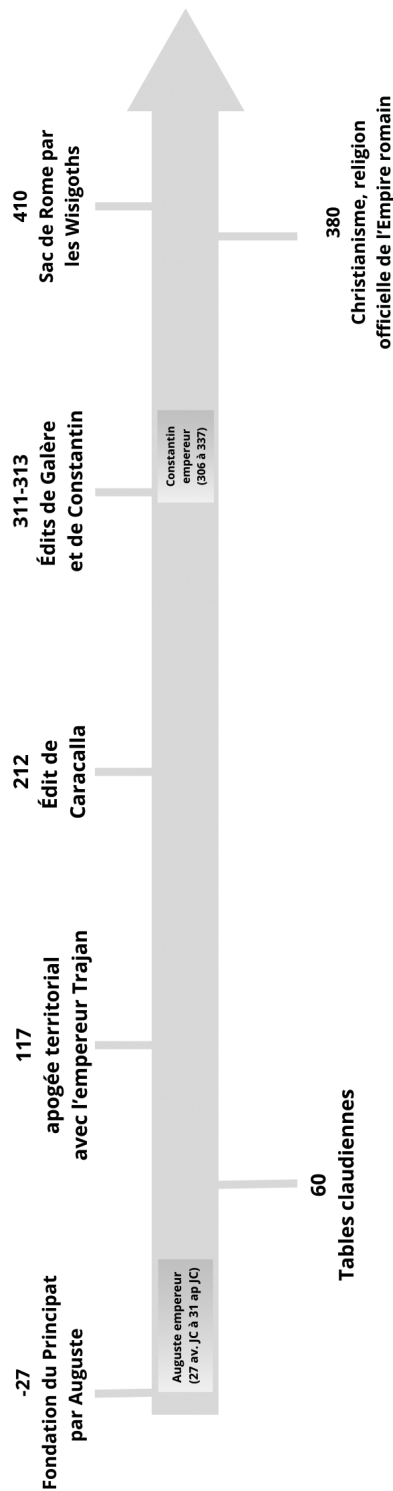
La mise en place du Principat après des années de guerres civiles a facilité la transition des institutions républicaines à celles impériales. Auguste et un grand nombre de ses successeurs instaure la pax romana. À l'abri dans ses frontières, stable dans ses institutions, l'Empire romain parvient à intégrer ses populations avec une citoyenneté de plus en plus élargie et un syncrétisme religieux notable. La crise du III^e siècle a été elle aussi surmontée pour un temps, par une prise en compte des évolutions des populations : une tolérance religieuse à l'égard des chrétiens, un empire réorganisé (en 395 divisé en deux).



Vocabulaire spécifique abordé pendant le cours

- **Culte impérial** : Culte rendu à un empereur et à sa famille de son vivant et après sa mort et qui se traduit par des rituels, hommages et prières.
- **Principat** : Régime politique mis en place par Auguste dès 27 av. J.-C. et qui se caractérise par la prédominance du princeps, le premier du Sénat. Il marque la naissance de l'Empire.
- **Concile** : Assemblée d'évêques réunis autour du Pape et qui délibère sur des questions religieuses (liturgie, dogmes...).
- **Pontifex Maximus** : Nommé à vie, il est à la tête du collège des pontifes et dirige la religion romaine. À partir d'Auguste, c'est l'un des titres du princeps.
- **Sénat** : Assemblée romaine prestigieuse, pilier institutionnel de la République romaine, composée des représentants des riches familles patriciennes de Rome.
- **Pax Romana** : Période de paix et de stabilité qui dure du 1^{er} siècle av. J.-C. au II^e siècle ap. J.-C. où l'Empire romain est en sécurité et où les échanges commerciaux prospèrent.
- **SPQR** : Senatus Populusque Romanus qui signifie « le Sénat et le Peuple Romain ». Symbole de la ville de Rome aujourd'hui, elle était la devise de la République romaine.
- **Limes** : Frontières de l'Empire romain, gardées par des légionnaires, servant à protéger contre d'éventuelles invasions.
- **Mare Nostrum** : Expression latine signifiant « Notre Mer » utilisée par les Romains et qui désigne la Méditerranée.
- **Légions** : Unités militaires de base composées de 600 hommes chacune et divisées en 10 cohortes. Elles sont à la base des conquêtes et permettent de protéger l'Empire.
- **Imperium** : C'est le pouvoir de commander à la fois dans le domaine civil et dans le domaine militaire. L'imperium majus, le pouvoir suprême revient à l'Empire romain.
- **Droit de cité romain** : Cette expression est l'équivalente de citoyenneté romaine. Elle permet à son bénéficiaire d'avoir accès à la propriété et d'intenter une action en justice. Il peut aussi voter et être éligible.
- **Culte impérial** : Culte rendu à l'empereur, ainsi divinisé, et à sa famille dans tout l'Empire.

Repères





Bibliographie

- Catherine VIRLOUVET, Claire SOTINEL, *Rome, à la fin de l'empire, de Caracalla à Théodoric, 212-527*, Paris, Belin, collection « Mondes anciens », 2019
- Patrice FAURE, Nicolas TRAN, Catherine VIRLOUVET, *Rome, cité universelle, de César à Caracalla, 70 av. J.-C. – 212 ap. J.-C.*, Paris, Belin, collections « Mondes anciens », 2018
- Yves MODÉРАН, *L'Empire romain tardif 235-295 ap. J.-C.*, Paris, Ellipses, 2006



Le complément du Prof présente :

La bataille du Pont Milvius



Vers l'autonomie : la carte mentale, un outil pour s'appropriier le cours

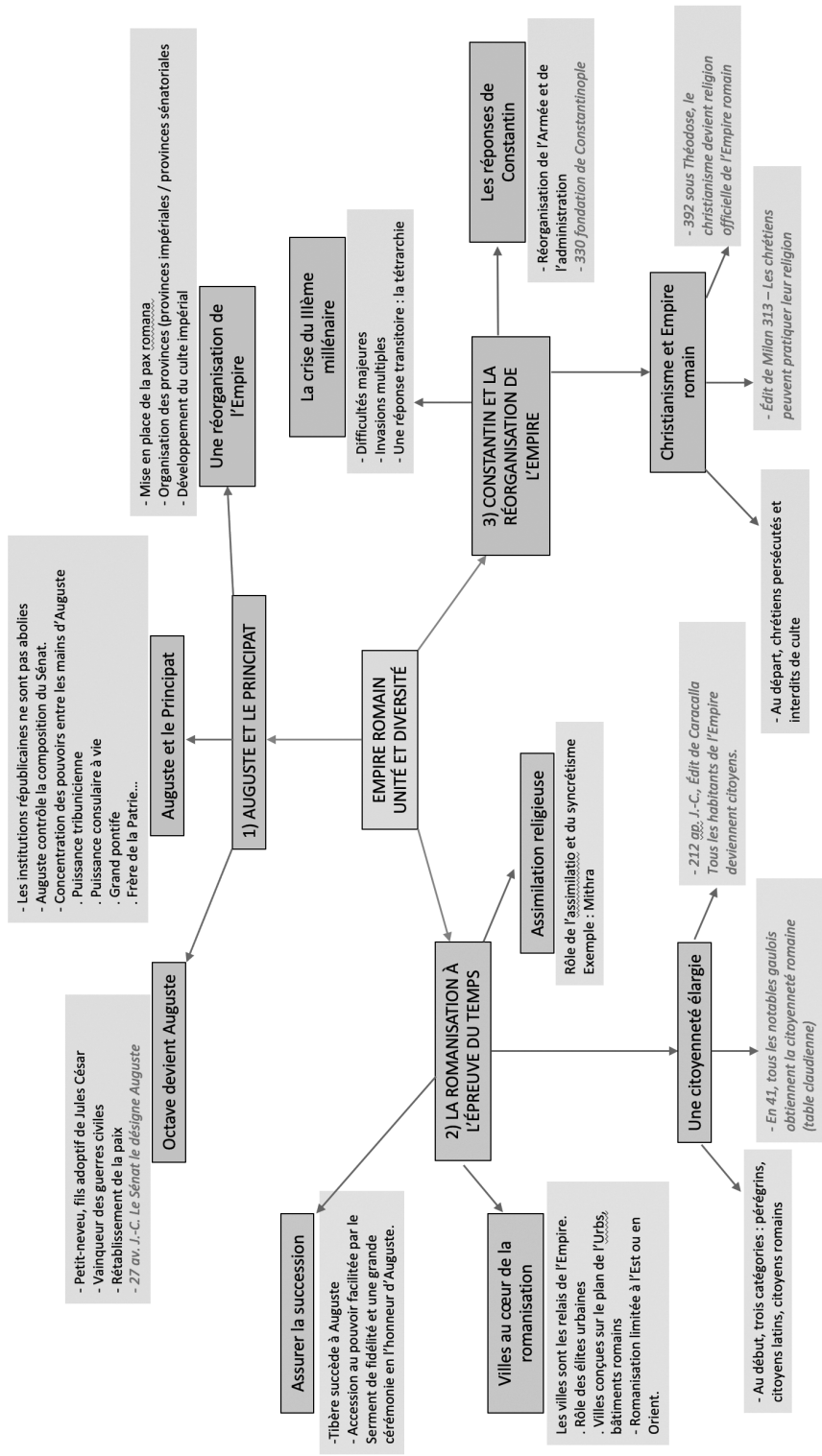
Une carte mentale ou mind mapping ou encore carte heuristique est un outil pour l'apprentissage des savoirs. Elle est particulièrement utile en histoire et géographie. Inventée par Tony Buzan dans les années 70, elle sollicite l'hémisphère droit du cerveau et donc le côté créatif.

La carte mentale comporte plusieurs atouts. Elle permet d'avoir une lecture plus active du cours, de travailler l'articulation des idées et de les hiérarchiser. Elle offre le moyen de mémoriser différemment le cours en résumant sur une feuille l'essentiel des concepts, dates, mots-clefs vus en cours.

Pour la réaliser, quelques stylos de couleur différente et une simple feuille de papier placée en mode paysage suffisent. Placer au centre le thème principal. Cela peut être le titre du cours. Puis dégager sur deux ou trois branches deux ou trois idées principales (souvent les parties principales de votre cours). Ensuite vous pouvez, sur chaque branche, placer des ramifications qui seront autant d'éléments permettant de détailler les parties choisies.

Vous pouvez, si cela vous aide davantage, dessiner des symboles, illustrer, colorier pour mettre en évidence les parties les unes par rapport aux autres. Chaque carte mentale est personnelle. Elle montre le cheminement de votre pensée, votre façon de vous approprier le savoir et elle offrira un résultat pratique pour vos révisions.

Exemple de carte mentale



Exercice : questionnaire à choix multiples (une ou plusieurs réponses peuvent être choisies)

1) Le premier empereur romain est :

- a) Jules César
- b) Marc-Antoine
- c) Auguste
- d) Octave

2) L'empereur romain a :

- a) l'imperium
- b) la puissance tribunicienne
- c) le grand pontificat
- d) le consulat

3) En 212 après Jésus-Christ, la citoyenneté romaine est accordée :

- a) aux habitants de Rome
- b) aux habitants de l'Italie
- c) aux notables de tout l'Empire
- d) à tous les habitants de l'Empire

4) Le fait d'associer ou d'assimiler un dieu local à un dieu romain est un exemple :

- a) de romanisation
- b) de syncrétisme
- c) de domination
- d) de tolérance

5) Pourquoi le règne de Constantin change le statut des chrétiens dans l'Empire ?

- a) ils sont désormais persécutés
- b) la religion chrétienne est interdite
- c) ils sont tolérés
- d) ils ont la liberté de culte

6) En quelle année le partage de l'Empire romain est effectif ?

- a) 212
- b) 330
- c) 476
- d) 395

7) Quels éléments assurent la pax romana ?

- a) les légions
- b) le limes
- c) la question religieuse
- d) le commerce

8) Le partage de l'Empire entre plusieurs empereurs romains lors de la crise du III^e siècle s'appelle :

- a) la dyarchie
- b) la tétrarchie
- c) la crise iconoclaste
- d) l'oligarchie

Entraînement à la composition

Les villes de l'Empire et l'empereur romain.

CHAPITRE 2

LA MÉDITERRANÉE, ESPACE D'AFFRONTEMENTS ET D'ÉCHANGES

LA MÉDITERRANÉE AU CENTRE DE TROIS CIVILISATIONS

Introduction

Au Moyen-Âge, le bassin méditerranéen se partage entre trois grandes civilisations apparues à des moments différents. Occident chrétien, Empire byzantin et monde musulman se disputent des aires d'influence qui sont souvent mouvantes tout au long de la période médiévale.

Sur quelles bases s'est développée chaque civilisation ? Quelles évolutions connaissent-elles pour chacune d'entre elles ?

I. Deux chrétientés qui s'éloignent l'une de l'autre : Catholicisme et Orthodoxie

A. L'Empire byzantin, l'héritier de l'Empire romain d'Orient

L'Empire byzantin, désigné ainsi au ^{xv}e siècle en référence à l'ancien nom grec de Constantinople, Byzance, se veut l'héritier de l'Empire romain d'Orient. Il en est sa pars orientalis qui a subsisté, alors qu'à l'ouest, la partie occidentale s'est soumise aux peuples germaniques. Cette civilisation byzantine souhaite pérenniser l'héritage romain. Sa capitale, Constantinople, la « nouvelle Rome », perpétue son mode de vie avec ses monuments comme l'hippodrome, les thermes ou son aqueduc. Au ^{vi}e siècle, l'empereur Justinien rassemble toutes les lois romaines dans un code qui porte son nom.

En même temps, cet empire développe une culture et une organisation politique originale. À sa tête, on trouve le basileus, l'empereur, dont le pouvoir émane de Dieu et qui nomme le chef de l'Église chrétienne d'Orient, le patriarche. L'Empereur est acclamé par l'armée. Le sénat et le peuple le reconnaissent comme l' élu. Il est à la fois le chef militaire, le chef de la justice et l'unique législateur. Il se veut aussi gardien de la culture grecque. Les auteurs grecs sont recopiés dans les scriptoria et les églises adoptent le plan en croix grecque.

Dans la civilisation byzantine, le commerce joue un rôle central. Véritable plaque tournante entre Occident et Orient, entre Europe et Asie, Constantinople, sa capitale, prospère notamment grâce à ses échanges avec les marchands italiens dès le ^{xi}e siècle. Cependant, après le règne de Justinien, l'Empire byzantin peu à peu décline progressivement et

lentement. Son territoire ne cesse de se réduire face à la pression turque. Lors de la bataille de Manzikert en 1071, l'Empire est largement entamé, perdant pour un temps l'Asie mineure. Au fil des siècles, ne subsistera finalement qu'un réduit territorial dans le Péloponnèse et autour de Constantinople, réduit qui finira par tomber aux mains du Turc Mehmet II en 1453.

B. L'Occident chrétien

Alors que l'Empire byzantin présente un ensemble politique unifié, l'Occident chrétien se caractérise par une myriade de royaumes et de principautés. Si aux VIII^e et début IX^e siècles, l'Empire carolingien s'est voulu pendant un temps l'héritier lui-aussi de l'Empire romain, c'est en fait une nouvelle forme de rapports entre hommes qui s'impose en Occident autour de la féodalité. La seigneurie devient la structure de base où s'exerce la coercition du seigneur sur les travailleurs de la terre. Seigneurs et vassaux sont rattachés les uns aux autres par l'entremise d'obligations et de fidélités et ils forment la pyramide féodale où le roi, dont le pouvoir provient de dieu, est au sommet.

Cet Occident chrétien est au Moyen-Âge en plein essor. Connaissant un accroissement démographique, le XII^e siècle se marque par de grands défrichements et par l'apparition de nouvelles techniques agricoles comme l'assolement triennal ou la charrue, tandis que les surplus agricoles profitent aux échanges entre villes et campagnes. C'est l'heure des grandes foires comme Provins ou Bar-sur-Aube et du développement des grandes villes commerciales souvent portuaires comme Bruges ou Venise.

Bien que l'Occident médiéval soit morcelé, un élément d'unité essentiel rassemble les différentes formes d'encadrement politique autour de la foi chrétienne. La religion est prégnante dans la vie quotidienne par les messes, le tintement des cloches, ses prêches tout au long de la vie lors des sacrements comme le baptême ou le mariage. La mise en place du purgatoire renforce encore au XII^e siècle l'étreinte chrétienne.

C. La rupture

Entre la Chrétienté occidentale et la Chrétienté orientale, les différences sont grandes. Les prêtres latins sont célibataires, imberbes. Ils pratiquent le baptême avec une seule immersion et ils donnent l'eucharistie avec du pain azyme. Les prêtres orthodoxes sont mariés, barbus. Le baptême orthodoxe se déroule en trois immersions et l'eucharistie se fait avec du pain fermenté.

En 1054, ces pratiques différentes mais surtout le fait que le pape souhaite affirmer sa suprématie sur l'ensemble du monde chrétien, conduisent au schisme, la rupture entre les deux Églises et qui passe par l'excommunication réciproque entre le représentant du pape et le patriarche de Constantinople.

II. L'Islam, en expansion

A. Mahomet, le fondateur

Au VII^e siècle, l'Islam naît dans la péninsule arabique parmi les tribus nomades et les communautés sédentaires. En 610, le prophète Mahomet commence à répandre la parole du dieu unique, Allah, à des populations polythéistes plus que réticentes. Il est alors rejeté de la Mecque et doit fuir pour Médine en 622 : c'est l'Hégire (qui signifie rupture en arabe) et le début du calendrier musulman. Désormais, les musulmans prient en direction de la Mecque. Après avoir repris cette ville en 630, il parvient à convertir la plupart des Arabes à l'Islam.

B. Un empire vaste

Du VII^e siècle au IX^e siècle, les conquêtes très rapidement dépassent le cadre géographique de la péninsule arabique. À la fin du IX^e siècle, le monde arabo-musulman s'étend ainsi de l'Espagne à l'Indus, en passant par le sud du bassin méditerranéen et une grande partie de l'Asie centrale. Les musulmans permettent aux sujets juifs et chrétiens conquis de continuer à pratiquer leur culte à condition qu'ils acceptent de payer un impôt, la djizîa, et d'être ainsi des dhimmis, des soumis. Les musulmans sont unis par leur religion fondée sur le Coran (qui signifie récitation en arabe). Mais leur unité religieuse est malmenée car il existe deux courants religieux : le sunnisme qui se reporte à la tradition (sunna) et le chiisme qui n'accepte comme califes que les descendants directs de Mahomet. Politiquement, le monde musulman est aussi divisé en trois parties : au XII^e siècle, les Almohades dominent l'Espagne alors qu'en Égypte ce sont les Fatimides, deux dynasties bien distinctes. Quant à l'Asie centrale, elle est aux mains des Turcs seldjoukides.

C. Le rayonnement de la civilisation musulmane

Jusqu'à la fin du XII^e siècle, le monde musulman connaît un âge d'or. Il est au contact avec les écrits de la Grèce antique mais aussi de ceux de Perse. Il possède d'immenses bibliothèques et il permet le progrès dans les sciences comme l'astronomie ou la médecine. De grands penseurs comme Averroès, médecin et théologien aident à son rayonnement. Les villes sont au cœur de leur civilisation. De grands centres comme Damas ou Bagdad attirent une population cosmopolite et drainent un commerce considérable. Leur architecture est remarquable et impressionne les visiteurs, notamment leurs souks, ces grands marchés couverts où s'échangent les marchandises comme leurs mosquées reconnaissables à leurs minarets.